

## Municipalité

### Réponse à l'interpellation de Messieurs les conseillers communaux Claude Favre, Claude Perret, et Régis Bovy « Quel avenir pour la plage de Promenthoux »

---

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Messieurs les conseillers communaux Claude Favre, Claude Perret et Régis Bovy du 14 septembre 2021 « Quel avenir pour la plage de Promenthoux ? »

### Réponses aux questions de l'interpellation

#### 1 / Envisagez-vous un réaménagement extérieur et/ou intérieur des bâtiments et des espaces verts du site de la plage de Promenthoux ? Si oui, dans quel délai et quelle est votre vision du projet ?

Une proposition d'un paysagiste datant de quelques années pour le réaménagement extérieur de la plage existe ; elle pourrait inspirer un projet.

Concernant le bâtiment lui-même, il est prévu de refaire quelques équipements (toilettes, etc.). Toutefois, la solution actuelle étant vétuste et peu satisfaisante dans son ensemble, il est prévu de revenir avec un préavis devant le Conseil communal.

#### 2/ Envisagez-vous de revenir à une vraie buvette de plage ou au contraire à privilégier et développer la restauration ? Dans ce dernier cas, quels en sont les avantages pour l'évolution de la fréquentation de la plage ?

Il n'est pas prévu d'agrandir le restaurant/buvette, ni, d'ailleurs, de revenir à une simple buvette de plage. Une autorisation a été accordée au gérant d'utiliser la partie herbée devant la terrasse durant la période de la pandémie de Covid-19 dans un souci de respecter la distance physique entre les clients. Il est prévu de revenir à une situation normale lorsque la période de pandémie de Covid-19 sera terminée. Il n'est pas prévu de développer la surface dédiée à la clientèle. Le petit pavillon sera, d'autre part, conservé pour offrir un service de restauration rapide et bon marché aux utilisateurs de la plage.

#### 3/Quelles solutions avez-vous pour résoudre les parkings sauvages

- **À court terme, soit pour l'année 2022**
- **À moyen terme, soit dans un délai de 2-5 ans**

**À court terme :** Des installations de signalisation réglementant le stationnement ont été réalisées pour la saison 2021. Les places de stationnement ont été étendues versant le long de la route de la Côte Rôtie. Ces mesures resteront en place pour 2022. Nous étudions la possibilité de prolonger de 100 mètres cette offre de stationnement sur le même versant. La signalisation interdisant le stationnement le long de la route de la Côte Rôtie sur le versant ouest est réalisée mais non encore légalisée.

En 2021, des barrières « Vauban » ont été installées sur la route de Promenthoux le long de la parcelle de M. Liechti. Nous étudions la possibilité de remplacer cette mesure par une signalisation d'interdiction de stationner et de la faire également légaliser. Enfin, pour les jours de très forte fréquentation le parking des Abériaux reste une alternative. Le service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts prépare actuellement un récapitulatif complet de ces aménagements « court terme ». S'il est validé en Municipalité, il pourra être présenté à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de sa légalisation.

Dès qu'il sera légalisé, cela permettra à Police Région de Nyon (PNR) d'effectuer des patrouilles régulières ainsi de résoudre ce problème de parkings sauvages.

Nous prévoyons la distribution (tout-ménage) au printemps 2022 d'un flyer « Plage de Promenthoux : saison 2022 » afin de rappeler les usages et les recommandations ainsi que des encouragements aux pranginois pour qu'ils rejoignent la plage autant que possible à pied ou à vélo.

**À moyen terme** : La Municipalité vient de débiter une étude qui vise à améliorer les aménagements pour les déplacements à pied et à vélo sur l'ensemble du territoire de façon à les rendre plus conviviaux et sécurisés. Dans le cadre de cette étude globale, le périmètre « Promenthoux » est inclus et des aménagements piétons / cyclistes seront effectués si cela est préconisé sachant que la route de Promenthoux est étroite.

**4/Une entrée payante pour les non-pranginois a toujours été perçue depuis de nombreuses années (plus de 75 ans). Envisagez-vous de revenir en arrière avec cette taxe, ou au moins avec une présence ponctuelle à l'entrée. Avez-vous étudié cette possibilité ?**

Cette question a déjà fait l'objet d'une étude et d'une réponse au Conseil communal. La Municipalité a demandé un avis de droit sur la légalité de lever une taxe pour l'accès à la plage. Nous ne sommes pas en droit de l'exiger pour une zone considérée publique et nous avons de ce fait renoncé en 2021 bien qu'historiquement et de longue date une entrée ait été perçue.

**5/Comment allez-vous canaliser et résoudre le flux sans cesse croissant des paddles, ceci sachant que la quasi- totalité de l'accès au lac est sous la protection des bouées de délimitation, interdisant justement l'accès à ces embarcations.**

Les mesures de marquage au sol indiquant la voie d'accès à la zone réservée aux paddles et autres petites embarcations existent. Nous allons les rendre plus visibles et les faire réaliser par des professionnels du marquage. Nous allons installer des panneaux qui indiqueront clairement la zone autorisée et réservée aux « paddles, etc. ». Pour la mise à l'eau et l'accès au large, nous prévoyons d'installer, sous réserve de l'obtention des autorisations, des bouées qui délimiteront le couloir de départ obligatoire pour ces petites embarcations. Leur présence et la navigation dans la zone « baignade » seront strictement interdites et cette information sera communiquée de façon très visible. Nous entendons veiller à ce que la PNR puisse verbaliser si nécessaire le non-respect de ces règles lors de leurs patrouilles à la Plage de Promenthoux.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Dominique-Ella Christin



La Secrétaire

Poona Mahshoor

Annexe :

Interpellation de Messieurs les conseillers communaux Claude Favre, Claude Perret et Régis Bovy :  
« Quel avenir pour la plage de Promenthoux »

A la Municipalité de Prangins

En vertu de l'article 67 du règlement du Conseil communal, nous vous adressons l'interpellation suivante :

### **Quel avenir pour la plage de Promenthoux ?**

Comme annoncé, la Municipalité de Prangins a repris la gestion de la plage de Promenthoux début 2021.

Au vu de l'augmentation de sa fréquentation et de sa popularité ces dernières années, nous nous attendions à une reprise en main énergique avec un vrai concept global.

Force est de constater qu'il n'en fut rien et que la situation a continué de se dégrader fortement, raison de cette interpellation.

Par beau temps, et évidemment encore plus les week-ends, il est quasi impossible de trouver une place pour se baigner et ce déjà de bon matin. De par l'augmentation des gens qui fréquentent la plage, les sanitaires deviennent trop petits et souvent encombrés et sales. Les réclamations des pranginois (es) fusent de toute part, vous ne pouvez le nier. Les causes en sont multiples et plusieurs points nous viennent à l'esprit.

Le préavis 56/01 « Demande de crédit de Frs 515'000.- pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux » parlait bel et bien dans son développement d'une buvette, sous-entendu buvette de plage. En vouloir en faire un restaurant de qualité, tout en agrandissant la surface attribuée aux clients au détriment des baigneurs, on est loin, très loin de l'idée de base votée et acceptée par le Conseil de l'époque.

Le problème du parking anarchique des voitures autour de ce site n'est pas nouveau, mais a pris cette année des proportions intolérables ; ce au détriment des règles de sécurité les plus élémentaires avec son corollaire de dangers potentiels.

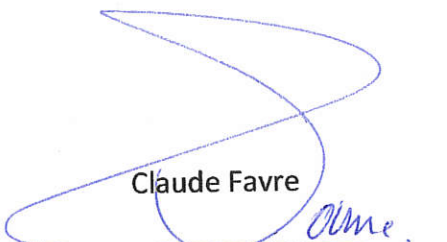
La présence d'une personne à l'entrée chargée d'encaisser la modique taxe d'entrée pour les non-pranginois a été supprimée. Outre cette tâche, cette dernière permettait d'avoir malgré tout un certain contrôle, d'offrir des renseignements divers, de conseiller les non-habitués. De plus cela permettait à plusieurs jeunes pranginois d'avoir un petit job d'été ; on connaît la difficulté actuelle pour notre jeunesse à trouver de telles occupations estivales. Dommage !

Typiquement l'augmentation des utilisateurs de paddle pourrait être « canalisée » par ce biais. Ceci est également un problème à ne pas négliger. Pour rappel un paddle est assimilé à un « bateau » et ne doit pas naviguer dans les zones protégées pour les baigneurs. Comme le fond de l'eau est peu profond à Promenthoux, nombre d'enfants, ainsi que d'adultes, côtoient ces embarcations, qui souvent ignorent cette restriction. A notre connaissance aucun contrôle n'a été effectué cette année.

Au vu de ces remarques préliminaires, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de la Municipalité les réponses aux questions suivantes :

1. Envisagez-vous un réaménagement extérieur et/ou intérieur des bâtiments et des espaces verts du site de la plage de Promenthoux ? Et si oui, dans quel délai et quelle est votre vision du projet ?
2. Envisagez-vous de revenir à une vraie buvette de plage ou au contraire à privilégier et développer la restauration ? Dans ce dernier cas, quels en sont les avantages pour l'évolution de la fréquentation de cette plage ?
3. Quelles solutions avez-vous pour résoudre les parkings sauvages
  - à court terme, soit pour l'année 2022
  - à moyen et à long terme, soit dans un délai de 2 à 5 ans
4. Une entrée payante pour les non-pranginois a toujours été perçue depuis de nombreuses années (plus de 75 ans) envisagez-vous de revenir en arrière avec cette taxe, ou au moins avec une présence ponctuelle à l'entrée ? Avez-vous étudié cette dernière possibilité ?
5. Enfin comment allez-vous canaliser et résoudre le flux sans cesse croissant des paddles, ceci sachant que la quasi-totalité de l'accès au lac est sous la « protection » des bouées de délimitation, interdisant justement l'accès à ces embarcations.

Nous vous remercions d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, de vos éclaircissements.

  
Claude Favre

  
Régis Bovy



Claude Perret